

Nice

Elle défenestre son chien et mord un pompier

tribunal correctionnel

Les voisins se souviennent encore du bruit sur la chaussée, lorsque le chien du quatrième étage s'était écrasé sur le bitume du boulevard de l'Armée-des-Alpes à Nice-Est. L'émoi avait gagné tout le quartier, ce 15 septembre 2006. L'émoi mais aussi l'incompréhension, alors que la propriétaire, fortement alcoolisée et agressive, était interpellée par les services de police. Placée en cellule de dégrisement, la femme, âgée d'une trentaine d'années, avait été remise en liberté, en attendant sa comparution devant le tribunal correctionnel de Nice.

Hier, **Patricia P, représentée par Me Pont, a été condamnée à une contravention de 500 euros, pour la défenestration de son chien**, qui n'avait pas survécu. Les raisons de son geste demeurent cependant imprécises : la propension de son molosse à se soulager sur le canapé, la forte imprégnation alcoolique de son maître.

En bref, autant d'éléments aussi anodins qu'incompréhensibles et qui, pour le substitut du procureur Carine Somody, ne représentent en aucun cas des circonstances atténuantes.

La prévenue, dépressive et instable, selon l'expert psychiatre qui l'a examinée, écope également d'une peine de trois mois de prison, assortie d'une mesure de sursis mise à l'épreuve, parce qu'elle avait copieusement insulté et tenté de mordre l'un des pompiers, qui tentait de réanimer son chien.

D.O.